

Communiqué de presse

Luxembourg, le 14 mai 2009

Le groupe BNP Paribas devient l'actionnaire majoritaire de BGL aux côtés de l'Etat luxembourgeois qui restera un actionnaire significatif

Monsieur Alain Papiasse est nommé vice-président du Conseil d'administration

Le 13 mai 2009, le Conseil d'administration de BGL s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gaston Reinesch et, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009, a procédé à l'augmentation de capital par la conversion en actions BGL des EUR 100 millions résiduels du prêt subordonné consenti le 30 septembre 2008 par l'Etat luxembourgeois à la banque et portant sur EUR 2,5 milliards dont EUR 2,4 milliards ont déjà été convertis en capital.

A l'issue des différentes opérations en France, en Belgique et au Luxembourg, le groupe BNP Paribas vient de devenir l'actionnaire majoritaire de BGL. Il contrôle désormais – directement et indirectement à travers Fortis Banque – 65,96% du capital de la banque. L'Etat luxembourgeois reste un actionnaire significatif de la banque avec 34% du capital.

L'entrée de BGL et de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas, l'un des rares acteurs bancaires mondiaux à être resté bénéficiaire en 2008, fait du groupe le numéro un de la Zone Euro par le montant des dépôts. Il devient dans le même temps numéro un de la Zone Euro en banque privée, numéro quatre en gestion d'actifs et renforce ses positions déjà reconnues vis-à-vis des entreprises et institutionnels.

Dans la même réunion, et pour refléter la nouvelle composition de l'actionnariat, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la cooptation de sept nouveaux administrateurs, ceci sous réserve de l'agrément des autorités compétentes pour les administrateurs concernés.

Dans la foulée, le Conseil d'administration de BGL en sa nouvelle composition s'est réuni pour la première fois et a nommé à la fonction de vice-président Monsieur Alain Papiasse, membre du Comité exécutif de BNP Paribas, tout en confirmant Monsieur Gaston Reinesch comme président. Par ailleurs, afin de faciliter le rapprochement entre les entités locales du nouveau Groupe tout en assurant une gestion journalière efficace et coordonnée, le Conseil d'administration a décidé de nommer en la personne de Monsieur Eric Martin, administrateur-délégué de BNP Paribas Luxembourg, un nouveau membre au Comité de direction. Sous réserve de l'adaptation des statuts par l'Assemblée générale, le Comité de direction de BGL sera présidé par Monsieur Carlo Thill et par Monsieur Eric Martin, co-présidents du Comité de direction.

BGL
Société Anonyme
Corporate
Communications

50, av. J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Téléphone
(+352) 42 42-23 87

Fax
(+352) 42 42-36 22

www.bgl.lu

BGL

Société Anonyme

Le Conseil d'administration a également décidé de convoquer une Assemblée générale extraordinaire pour soumettre au vote des actionnaires la nouvelle composition du Conseil d'administration, ainsi que l'adaptation des statuts permettant de faire présider le Comité de direction par deux co-présidents et de changer la dénomination sociale en « BGL BNP Paribas ».

Contacts presse :

Anne Wenandy
Corporate Communications
Tél. : 4242-4614
anne.wenandy@bgl.lu
<http://www.bgl.lu>

Alwin de Prins
Corporate Communications
Tél. : 4242-4668
alwin.deprins@bgl.lu
<http://www.bgl.lu>